

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 120 (1994)
Heft: 22

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rasez tout, qu'on voie le lac!

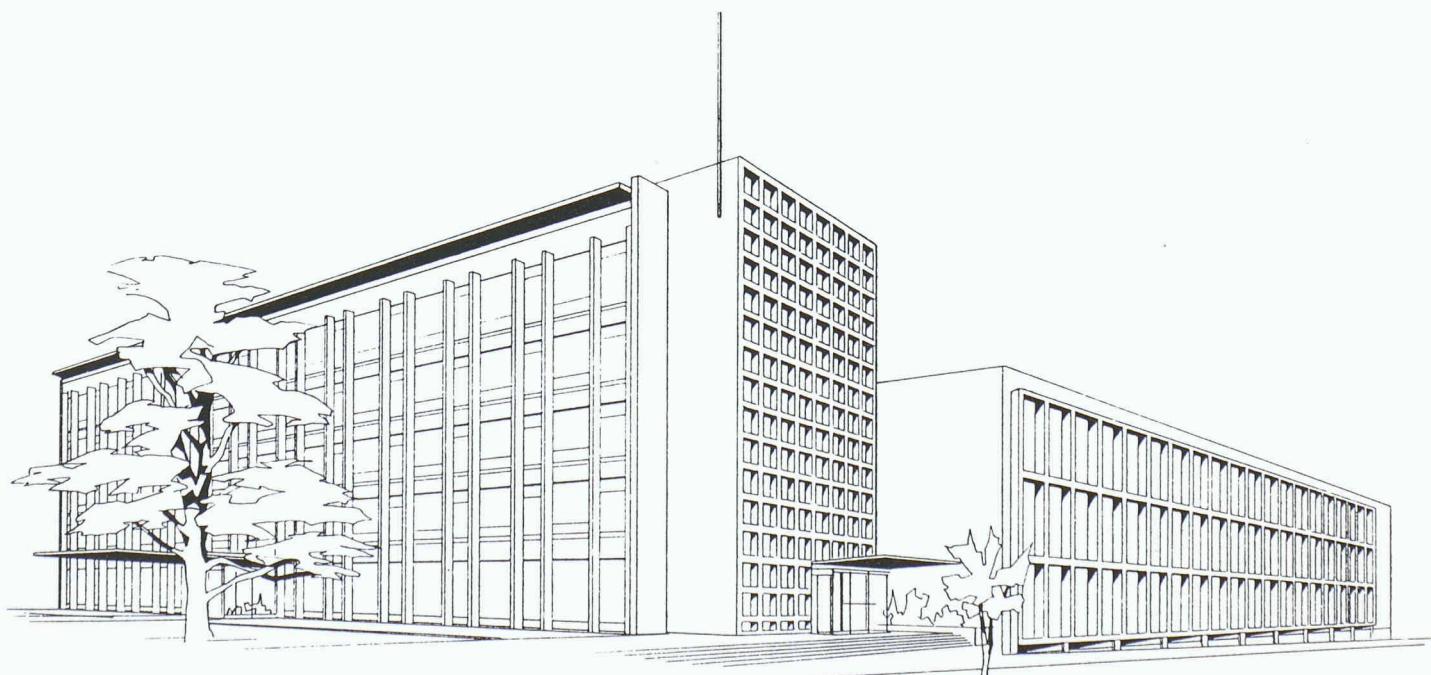
Par Sigfrido Lezzi

Trop souvent, la sauvegarde du patrimoine de l'architecture contemporaine est le fait des seuls architectes et historiens prêts à s'engager dans un combat de longue haleine et un carcan de procédures, tandis que le public, amusé, suit les gesticulations de ces gens bien informés et se délecte des coups échangés avec leurs antagonistes.

C'est ainsi que dans le courant du mois d'avril de cette année, la transformation du réfectoire du siège de la *Vaudoise Assurances* à Lausanne – dans un ensemble construit par Jean Tschumi entre 1952 et 1956 pour la *Mutuelle Vaudoise Accidents*, comme la société s'appelait alors – a fait l'objet d'une demande de permis de construire. Aussitôt présenté, ce projet de rénovation attire l'attention des milieux professionnels qui s'opposent à l'intervention, aidés en cela par quelques journalistes qui relaient l'information dans les médias. Très rapidement, les propriétaires des lieux comprennent qu'ils n'ont que faire de ce genre de publicité et, un mois et demi plus tard, le projet tant controversé est abandonné et un autre mandataire appelé à la rescousse. En aménageant ainsi ses intentions, la *Vaudoise Assurances* a en l'occurrence fait preuve d'une grande ouverture d'esprit qui l'honore (et ceux qui suivent l'épopée de l'aménagement de la vallée du Flon à Lausanne ne nous contrediront pas).

Sur le fond, l'exemple cité renvoie à la question de la pertinence et de la valeur des critères présidant au choix d'objets à conserver et nous ramène à ces propos tenus par Bernard Zumthor: «Si la valeur historique des principaux témoins de l'évolution architecturale du XX^e siècle est désormais reconnue dans tous les milieux concernés, la notion de "monument" est, il est vrai, plus difficile à cerner dans la mesure où l'appréciation de ce qui fonde la mémoire collective récente est plus aléatoire.»¹

¹OPÉRIOL, V., TANARI, P., MORAND, O.: «Le cinéma Manhattan à Genève, révélation d'un espace», Association pour la sauvegarde du cinéma Manhattan, Genève, 1992, p. 94







De même, on s'interroge aujourd'hui sur l'avenir d'un espace parmi les plus fréquentés de Paris. Construit dans les années 80 par le designer Philippe Stark, le «café Coste» est en effet en passe d'être reconverti en surface de vente pour une grande marque de vêtements. Il est donc plus que probable que les aménagements prévus modifieront l'image initiale de cet espace, et l'on peut en fait en déduire que sa capacité d'adaptation aux contingences actuelles s'avérera déterminante. Cela nous amène à la question clé des possibilités de modification de l'image d'un objet bâti. Il faut en effet s'interroger sur la pertinence du maintien, dans un contexte donné, d'infrastructures qui, de fait, ne se prêteraient plus guère qu'à des fins muséographiques, soit à des usages qui ne s'insèrent que très partiellement dans le déroulement de notre quotidien. Autrement dit, pour notre patrimoine récent (soit les constructions contemporaines de moins de cinquante ans d'âge), l'urgence actuelle est de définir une manière d'opérer autre que celle qui a prévalu avec ces bâtiments anciens que l'on visite toujours avec un grand intérêt, voire avec émoi, mais qui remplissent nos villes de musées de toute sorte.

Nous ne pensons donc pas que la rénovation s'impose dans tous les cas comme une nécessité absolue, ni que la démolition soit toujours un non-sens. Le contexte issu de l'occupation illégale d'un îlot d'habitation sis sur le territoire d'une commune genevoise peut servir d'exemple à cet égard: la prise en charge des constructions existantes dure depuis plus de quinze ans et, depuis lors, il n'a plus été possible de procéder à un quelconque aménagement de ce contexte urbain, les architectes et les urbanistes étant accusés de tous les maux et suspectés d'être les suppôts du capital. Ainsi, alors que la nécessité d'aménager ce secteur n'échappera à personne, la conservation du patrimoine s'est muée en alibi permettant aux actuels habitants de camper sur des acquis et de figer une situation établie. Il va de soi que notre propos n'est pas, ici, de régler le cas de ce type d'insertions, avec les problèmes économiques et sociaux qui s'y rattachent, mais de mettre la discussion sur le sens à donner à la notion de conservation du patrimoine. Et comme l'explique Gilles Barbey dans son ouvrage intitulé «L'évasion domestique»², il faut se garder du risque que représente la sacralisation du passé utilisée à des fins idéologiques.

Il reste donc un gros travail de réflexion à accomplir pour que la notion de sauvegarde des objets d'architecture contemporaine (qui, contrairement aux anciennes constructions, ne seront certainement plus là dans une centaine d'années) débouche sur autre chose que des procédures de dernier recours, soit des opérations de sauvetage qui interviennent lorsque les parties en présence – toutes sincèrement persuadées de leur bon droit – se trouvent à un stade très avancé des discussions et portent leurs antagonismes sur la place publique en prenant le citoyen, amusé, à témoin.

²BARBEY G.: «L'évasion domestique – Essai sur les relations d'affectivité au logis», PPUR, Lausanne, 1990, p. 144